

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

Conseillers d'agglomération - absents

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	73
Procurations	08
Votants	81
Absents	04

DEL2026-06-220

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2025-2028**

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 et actualisé en 2024 qui réaffirme la nécessité d'apporter une aide aux populations les plus fragiles ;

Vu le Grenelle des violences conjugales (2019) ;

Vu le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 ;

Vu la Stratégie nationale de prévention de la délinquance ;

Vu le Schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2025-2028 ;

Considérant la progression des faits de violences intrafamiliales et sexuelles constatée sur le département des Côtes-d'Armor ;

Considérant la nécessité de structurer une réponse partenariale coordonnée en matière de prévention, de protection des victimes et de prise en charge des auteurs ;

Considérant l'implication des intercommunalités, notamment à travers les CISPDR (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation), dans la mise en œuvre des politiques locales de prévention de la délinquance ;

Considérant l'intérêt pour Guingamp-Paimpol Agglomération de s'inscrire dans ce cadre partenarial en qualité de co-signataire du schéma ;

Considérant que la lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité nationale, inscrite notamment dans les suites du Grenelle des violences conjugales (2019), dans le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 ainsi que dans la Stratégie nationale de prévention de la délinquance ;

Considérant que le Schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2025-2028 vise à structurer l'action publique locale en matière de prévention, de protection des victimes et de prise en charge des auteurs. Il s'inscrit dans la continuité du plan départemental 2021-2024 dont la mise en œuvre a été un succès ;

Considérant que sous l'égide de la Préfecture, au vu de la prégnance de cette politique au sein des collectivités locales, la Délégation Départementale aux Droits des Femmes souhaite associer les EPCI à signer le schéma départemental 2025-2028 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Prend acte de la présentation du schéma directeur de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes des Côtes-d'Armor pour la période 2025-2028 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ce schéma directeur ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- Confirme l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération dans la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences, en articulation avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Guillaume LOUIS